



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2014-368

13/05/2014

Date de mise en application : 13/05/2014

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 13/05/2014

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de vacance de deux emplois d'inspecteur général de l'agriculture de 1ère classe.

Deux emplois dans le grade d'inspecteur général de l'agriculture de 1ère classe sont déclarés vacants dans le corps de l'inspection générale de l'agriculture du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Les conditions de nomination dans ce corps et ce grade sont fixées par le décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture.

Modalités de candidatures :

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum-vitae doivent être transmises au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (secrétariat général), dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Michel MAGIMEL

Vacance de deux emplois d'inspecteur général de l'agriculture de 1^{ère} classe

Deux emplois dans le grade d'inspecteur général de l'agriculture de 1^{ère} classe sont déclarés vacants dans le corps de l'inspection générale de l'agriculture du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Les conditions de nomination dans ce corps et ce grade sont fixées par le décret n°2001-1038 du 8 novembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps de l'inspection générale de l'agriculture.

Les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Secrétariat général) au 78, rue de Varenne 75349 Paris 7, dans un délai maximum de 15 jours à compter du 13 mai 2014, date de l'avis publié au Journal officiel.